

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 516****26 février 2014****SOMMAIRE**

<b>Atelier du savoir-faire</b> .....	<b>24768</b>	<b>Pinar Bêta S.à r.l.</b> .....	<b>24727</b>
<b>Boluda Finance</b> .....	<b>24758</b>	<b>Potomac Engeneering S.A.</b> .....	<b>24728</b>
<b>Croonlux S. à r.l.</b> .....	<b>24728</b>	<b>Publiest Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>24725</b>
<b>D-R Luxembourg International S.à r.l.</b> ...	<b>24747</b>	<b>Recherches, Developpements et Gestion S.A.</b> .....	<b>24722</b>
<b>GRP S.à r.l.</b> .....	<b>24729</b>	<b>Rental Company S.A.</b> .....	<b>24722</b>
<b>Media Factory Holding Société Anonyme</b> .....	<b>24728</b>	<b>Rial S.à.r.l.</b> .....	<b>24725</b>
<b>Miller Holdings S.A.</b> .....	<b>24728</b>	<b>RM archi</b> .....	<b>24722</b>
<b>Muric et Fils S.à r.l.</b> .....	<b>24728</b>	<b>Sistersorg S.à r.l.</b> .....	<b>24723</b>
<b>Myway Invest S.A.</b> .....	<b>24727</b>	<b>SK Property</b> .....	<b>24722</b>
<b>Netcom 2000 Group S.A.</b> .....	<b>24726</b>	<b>Société d'Investissements Schreder Inter-europa S.A.</b> .....	<b>24724</b>
<b>Novamil Invest S.A.</b> .....	<b>24722</b>	<b>Spa Di Lantigos S.C.A.</b> .....	<b>24723</b>
<b>Nusantara Holdings (Luxembourg)</b> .....	<b>24735</b>	<b>Swar S.à r.l.</b> .....	<b>24724</b>
<b>Office Lease Invest S.A.</b> .....	<b>24726</b>	<b>SW Verlagsgesellschaft + Anzeigenagentur, mbH, s.à r.l.</b> .....	<b>24723</b>
<b>OP1 Immo S.A.</b> .....	<b>24726</b>	<b>T.C.G. Gestion S.A.</b> .....	<b>24723</b>
<b>Päerdstherapie Sàrl</b> .....	<b>24727</b>	<b>Ter 2 Base S.à r.l.</b> .....	<b>24724</b>
<b>PFCE Poland III S.à r.l.</b> .....	<b>24726</b>	<b>Ticketmaster Luxembourg Holdco 3, S.à r.l.</b> .....	<b>24723</b>
<b>PFCE Poland II S.à r.l.</b> .....	<b>24725</b>	<b>Ticketmaster Luxembourg Holdco 3, S.à r.l.</b> .....	<b>24724</b>
<b>PFCE Poland I S.à r.l.</b> .....	<b>24726</b>	<b>Wenkelgewan S.à r.l.</b> .....	<b>24724</b>
<b>P.Feller &amp; M.Schumacher S.à r.l.</b> .....	<b>24727</b>		
<b>Pfizer Holdings Luxembourg Sàrl</b> .....	<b>24725</b>		
<b>Philolux, s.à r.l.</b> .....	<b>24725</b>		
<b>Photona S.A.</b> .....	<b>24727</b>		

**RM archi, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 20, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 166.557.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014011220/9.

(140012683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

---

**Rental Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 65.302.

Les comptes annuels au 31 août 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014011212/10.

(140011913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

---

**Recherches, Developpements et Gestion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.145.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014011210/9.

(140012449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

---

**Novamil Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 100.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*POUR NOVAMIL INVEST S.A.*

Signature

Référence de publication: 2014011134/11.

(140012099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

---

**SK Property, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 179.012.

RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle survenue dans la publication datée du 16 décembre 2013, et déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 18 décembre 2013, sous la référence L130216071:

Par résolutions signées en date du 4 décembre 2013, l'actionnaire unique a décidé de nommer Sargis Karapetyan, avec adresse professionnelle au 13/5, Bldg. 1, Podkolokolny lane, 109028 Moscou, Russie, au mandat d'administrateur A, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance le 4 décembre 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014010377/15.

(140011392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

---

**Spa Di Lantigos S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 68.409.

Remplace bilan et comptes de résultat déposé le 18.12.2013 numéro L130215958

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014010384/11.

(140010987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

---

**SW Verlagsgesellschaft + Anzeigenagentur, mbH, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3926 Mondrange, 2, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 20.027.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014010399/10.

(140010800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

---

**T.C.G. Gestion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 67.822.

Une liste des fondés de pouvoirs de la Société TCG Gestion S.A. en fonction au 10 Janvier 2014 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TCG Gestion S.A.

Signature

Référence de publication: 2014010403/12.

(140011447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

---

**Ticketmaster Luxembourg Holdco 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.868.102,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 139.828.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014010412/11.

(140011139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

---

**Sistersorg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 176.480.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Référence de publication: 2014010376/10.

(140011390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

---

**Swar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.334.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014010401/12.

(140011685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

---

**Ter 2 Base S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 157.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

TER 2 BASE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014010408/12.

(140011450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

---

**Ticketmaster Luxembourg Holdco 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.868.102,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 139.828.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014010413/11.

(140011140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

---

**Wenkelgewan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5480 Wormeldange, 149, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 157.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014010465/10.

(140010641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

---

**Société d'Investissements Schreder Intereuropa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 22.138.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014011267/9.

(140011943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

---

**Rial S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9964 Huldange, 4, Stawelerstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 95.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Weiswampach, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011217/10.

(140012279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

---

**Publiest Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.  
R.C.S. Luxembourg B 86.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014011199/10.

(140012626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

---

**Pfizer Holdings Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 136.369.

Les comptes annuels au 30 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011177/10.

(140012325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

---

**Philolux, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 2, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 103.783.

Le bilan arrêté au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 21 janvier 2014.

Pour PHILOLUX SARL

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2014011179/12.

(140012926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

---

**PFCE Poland II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 194.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 95.701.

Le bilan de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

PFCE Poland II S.à r.l.

Référence de publication: 2014011174/12.

(140012900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

---

**PFCE Poland III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 119.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.262.

Le bilan de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

PFCE Poland III S.à r.l.

Référence de publication: 2014011175/12.

(140011781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

---

**PFCE Poland I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 210.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 95.700.

Le bilan de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

PFCE Poland I S.à r.l.

Référence de publication: 2014011173/12.

(140012200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

---

**OP1 Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.877.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2014011148/10.

(140011761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

---

**Office Lease Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7553 Mersch, 8, rue J.B. Neuens.

R.C.S. Luxembourg B 123.396.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014011144/10.

(140012599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

---

**Netcom 2000 Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1326 Luxembourg, 32, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 61.414.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014011129/10.

(140012720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

---

**Pinar Bèta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 166.463.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*U n mandataire*

Référence de publication: 2014011160/13.

(140011824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

---

**P.Feller & M.Schumacher S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 58, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 153.277.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/01/2014.

GMT Fiduciaire SA

Luxembourg

Référence de publication: 2014011152/12.

(140012052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

---

**Myway Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 152.046.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014011122/10.

(140011895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

---

**Päerdstherapie Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9964 Huldange, 2, Beesleckerweg.

R.C.S. Luxembourg B 149.001.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 30. September 2013.

Référence de publication: 2014011153/10.

(140012414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

---

**Photona S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.201.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014011181/9.

(140011942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

---

**Muric et Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4930 Bascharage, 158, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.754.

Le bilan rectifié au 31.12.2012, qui remplace le bilan 31.12.2012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 10/12/2013 sous la référence (L130208906).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/01/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014011121/13.

(140012207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

---

**Miller Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.713.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014011112/10.

(140011896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

---

**Media Factory Holding Société Anonyme, Société Anonyme.**

Siège social: L-2423 Luxembourg, 21, rue de Pont-Rémy.

R.C.S. Luxembourg B 82.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014011103/10.

(140012727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

---

**Potomac Engineering S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 69.081.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014011187/9.

(140012505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

---

**Croonlux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 9, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 113.834.

Le bilan arrêté au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 21 janvier 2014.

Pour CROONLUX SARL

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2014010723/12.

(140012511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

---



**GRP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 303.693,75.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 94.388.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of December,  
before Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,  
was held

an extraordinary general meeting of shareholders of GRP S.à r.l (the Meeting), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 94.388 (the Company).

The Company was incorporated on 2 July 2003 pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 802 of 31 July 2003.

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 19 April 2012 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1392 of 5 June 2012.

There appeared:

(1) AGA-T L.P, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Guernsey, with a registered office at Nerine House St George's Place, BGU-St Peter Port Guernsey, registered with the Register of Limited Partnerships of Guernsey under registration number 930 being the holder of three thousand three hundred sixty five decimal five (3,365.5) class A shares of the Company, of three thousand three hundred sixty-five decimal five (3,365.5) class B shares of the Company, three thousand three hundred sixty-five decimal five (3,365.5) class C shares of the Company, three thousand three hundred sixty-five decimal five (3,365.5) class D shares of the Company, with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each, all of which have been entirely paid up (AGA-T L.P.);

duly and validly represented for the purpose hereof by Mister Gianpiero SADDI, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Guernsey on 23 December 2013;

(2) ORH Holdings Limited, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands with a registered office at Wickhams Cay, Road Town, BVI-Tortola, British Virgin Islands under registration number 576457, being the holder of six hundred eighty-three decimal seventy-five (683.75) class A shares of the Company, of six hundred eighty-three decimal seventy-five (683.75) class B shares of the Company, of six hundred eighty-three decimal seventy-five (683.75) class C shares of the Company, of six hundred eighty-three decimal seventy-five (683.75) class D shares of the Company, with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, all of which have been entirely paid up (ORH Holdings Limited);

duly and validly represented for the purpose hereof by Mister Gianpiero SADDI, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Guernsey on 23 December 2013;

(each a Shareholder and together, being the Shareholders of the Company).

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that all of the four thousand forty-nine decimal twenty-five (4,049.25) class A shares, four thousand forty-nine decimal twenty-five (4,049.25) class B shares, four thousand forty-nine decimal twenty-five (4,049.25) class C shares, four thousand forty-nine decimal twenty-five (4,049.25) class D shares of the Company, all having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each, representing the entirety of the share capital of the Company amounting to four hundred and four thousand nine hundred and twenty-five Euros (EUR 404,925) and which are present or duly and validly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda of the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting has the following content (the Agenda):

(1) Waiver of the convening notices;

(2) Replacement of the four thousand forty-nine decimal twenty-five (4,049.25) class A shares, four thousand forty-nine decimal twenty-five (4,049.25) class B shares, four thousand forty-nine decimal twenty-five (4,049.25) class C shares, four thousand forty-nine decimal twenty-five (4,049.25) class D shares of the Company, all having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each, representing the entire share capital of the latter, by ten million one hundred and twenty-three thousand one hundred and twenty-five (10,123,125) class A shares of the Company, ten million one hundred

and twenty-three thousand one hundred and twenty-five (10,123,125) class B shares of the Company, by ten million one hundred and twenty-three thousand one hundred and twenty-five (10,123,125) class C shares of the Company, ten million one hundred and twenty-three thousand one hundred and twenty-five (10,123,125) class D shares of the Company with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each;

(3) Redemption of the ten million one hundred and twenty-three thousand one hundred and twenty-five (10,123,125) class D shares of the Company, with a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, for an aggregate redemption price of twelve million two hundred and seventy-five thousand five hundred and fifty Euros (EUR 12,275,550);

(4) Subsequent cancellation of the ten million one hundred and twenty-three thousand one hundred and twenty-five (10,123,125) redeemed class D shares of the Company and correlative decrease of the share capital of the Company by a total amount of one hundred and one thousand two hundred and thirty-one Euros decimal twenty-five Euro cents (EUR 101,231.25), in order to bring it from its current amount of four hundred four thousand nine hundred twenty-five Euros (EUR 404,925.-) down to a new amount of three hundred and three thousand six hundred and ninety-three Euros seventy-five Euro cents (EUR 303,693.75);

(5) Subsequent amendment of article 6.1 of the articles of association of the Company; and

(6) Amendment of the register of shares of the Company in order to reflect the above changes with power and authority granted to any manager of the Company, each one of them acting individually with full power of substitution, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the said changes in the register of shares of the Company and to see to any formalities required, necessary or useful in connection therewith; and

(7) Miscellaneous.

III. that the Shareholders, after having duly and thoroughly debated the merits of the items contained in the Agenda, have unanimously taken the following resolutions:

*First resolution*

All the share capital of the Company being present or duly and validly represented at the present Meeting, the Meeting expressly waives any requirement which may be contained in the articles of association of the Company (the Articles) or otherwise, with respect to the convening notices, the Shareholders represent or duly and validly represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having had due and perfect knowledge of the Agenda which was communicated to them in advance of such Meeting.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to change the nominal value of each share from twenty-five Euro (EUR 25.-) to one cent of Euro (EUR 0.01) and subsequently to replace all of the four thousand forty-nine decimal twenty-five (4,049.25) class A shares, four thousand forty-nine decimal twenty-five (4,049.25) class B shares, four thousand forty-nine decimal twenty-five (4,049.25) class C shares, four thousand forty-nine decimal twenty-five (4,049.25) class D of the Company, all having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each, representing the entire share capital of the Company amounting to four hundred and four thousand nine hundred and twenty-five Euros (EUR 404,925) by ten million one hundred and twenty-three thousand one hundred and twenty-five (10,123,125) class A shares of the Company, ten million one hundred and twenty-three thousand one hundred and twenty-five (10,123,125) class B shares of the Company, ten million one hundred and twenty-three thousand one hundred and twenty-five (10,123,125) class C shares of the Company, ten million one hundred and twenty-three thousand one hundred and twenty-five (10,123,125) class D shares of the Company with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (the Conversion).

Consequently to the change of the nominal value of each share from twenty-five Euro (EUR 25.-) to one cent of Euro (EUR 0.01), the shares are held by the shareholders as follows:

(i) AGA-T L.P. holds eight million four hundred and thirteen thousand seven hundred and fifty (8,413,750) class A shares of the Company, eight million four hundred and thirteen thousand seven hundred and fifty (8,413,750) class B shares of the Company, eight million four hundred and thirteen thousand seven hundred and fifty (8,413,750) class C shares of the Company, eight million four hundred and thirteen thousand seven hundred and fifty (8,413,750) class D shares, all with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each;

(ii) ORH Holdings Limited holds one million seven hundred and nine thousand three hundred and seventy-five (1,709,375) class A shares of the Company, one million seven hundred and nine thousand three hundred and seventy-five (1,709,375) class B shares of the Company, one million seven hundred and nine thousand three hundred and seventy-five (1,709,375) class C shares of the Company, one million seven hundred and nine thousand three hundred and seventy-five (1,709,375) class D shares, all with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each.

*Third resolution*

After due consideration of the content of the interim financial statements of the Company which have been established by GRP S.à. r.l. and are dated as at 20 December 2013 (the Interim Financial Statements), the Shareholders resolve to proceed, in accordance with article 6 of the Articles, with the redemption (the Redemption) of all of the ten million one hundred and twenty-three thousand one hundred and twenty-five (10,123,125) outstanding class D shares of the Company, with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (the Redeemed Shares) as follows:

(1) eight million four hundred and thirteen thousand seven hundred and fifty (8,413,750) class D shares of the Company, with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, held by AGA-T L.P., shall be redeemed by the Company for an aggregate redemption price of ten million two hundred and two thousand seven hundred and twenty Euros (EUR 10,202,720), (the AGA-T L.P. Redemption Price);

(2) one million seven hundred and nine thousand three hundred and seventy-five (1,709,375) class D shares of the Company, with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, held by ORH Holdings Limited, shall be redeemed by the Company for an aggregate redemption price of two million seventy-two thousand eight hundred and thirty Euros (EUR 2,072,830), (the ORH Holdings Limited Redemption Price);

The Total Redemption Price, as this term is defined below, corresponding to the aggregate of the AGA-T L.P. Redemption Price, the ORH Holdings Limited Redemption Price (the Total Redemption Price), payable by the Company to the holders of class D shares of the Company for the Redeemed Shares, shall be paid through the distribution by the Company to the holders of class D shares of the Company of an aggregate amount of twelve million two hundred and seventy-five thousand five hundred and fifty Euros (EUR 12,275,550) in the following proportions:

(1) an aggregate amount of ten million two hundred and two thousand seven hundred and twenty Euros (EUR 10,202,720) corresponding to the AGA-T L.P. Redemption Price shall be paid by the Company to AGA-T L.P.;

(2) an aggregate amount of two million seventy-two thousand eight hundred and thirty Euros (EUR 2,072,830) corresponding to the ORH Holdings Limited Redemption Price shall be paid by the Company to ORH Holdings Limited.

The Shareholders further acknowledge that the Total Redemption Price paid by the Company for the purpose of the Redemption of the Redeemed Shares has been set in full compliance with both the Articles, and especially article 6 of the Articles, and the Luxembourg law governing commercial companies dated 10 August 1915, as amended.

The Shareholders finally acknowledge that the amount corresponding to such Total Redemption Price is available for distribution by the Company to the holders of D shares of the Company according to the Interim Financial Statements and shall be taken out of the profit brought forward of the Company according to the Interim Financial Statements.

#### *Fourth resolution*

Further to the adoption of the foregoing resolution, the Shareholders resolve (i) to proceed with the cancellation of the Redeemed Shares,

and (ii) to subsequently reduce the Company's share capital by a total amount of one hundred and one thousand two hundred and thirty-one Euros decimal twenty-five Euro cents (EUR 101,231.25),

in order to bring it from its current amount of four hundred four thousand nine hundred twenty-five Euros (EUR 404,925.-),

down to a new amount of three hundred and three thousand six hundred and ninety-three Euros seventy-five Euro cents (EUR 303,693.75) represented by and divided into ten million one hundred and twenty-three thousand one hundred and twenty-five (10,123,125) class A shares; ten million one hundred and twenty-three thousand one hundred and twenty-five (10,123,125) class B shares; and ten million one hundred and twenty-three thousand one hundred and twenty-five (10,123,125) class C shares, each with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) and with such rights and obligations as set out in the present Articles.

#### *Fifth resolution*

The Shareholders resolve to amend the terms of article 6.1 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it shall henceforth read as follows:

" **6.1.** The Company's share capital is set at three hundred and three thousand six hundred and ninety-three Euros seventy-five Euro cents (EUR 303,693.75) represented by and divided into:

- ten million one hundred and twenty-three thousand one hundred and twenty-five (10,123,125) class A shares;
- ten million one hundred and twenty-three thousand one hundred and twenty-five (10,123,125) class B shares; and
- ten million one hundred and twenty-three thousand one hundred and twenty-five (10,123,125) class C shares.

all with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each, and with such rights and obligations as set out in the present articles of association."

#### *Sixth resolution*

The Shareholders resolve to authorise and empower any manager of the Company to proceed individually, with full power of substitution, with the required registrations in the share register of the Company as a result of the adoption of the foregoing resolutions and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of doubt, the filing and publication of any and all documents with the relevant Luxembourg authorities).

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this notarial deed are estimated to be approximately two thousand one hundred Euro (EUR 2,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed has been worded in English language, followed by a French version. At the request of the proxyholder of the same appearing parties, in case of divergences or discrepancies between the English and the French versions, the English version shall control and take precedence.

Whereof, this notarial deed has been drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the year and day first above written.

This document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre,

par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a été tenue

une assemblée générale des associés de GRP S.à r.l. (l'Assemblée), une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 94388 (la Société).

La Société a été constituée le 2 juillet 2003 suivant un acte notarié de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 802 du 31 juillet 2003.

Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 19 avril 2012 suivant un acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1392 du 5 juin 2012.

Ont comparu:

(1) AGA-T L.P, un limited partnership, constitué et existant conformément aux lois de Guernesey, dont le siège social est sis Nerine House, St George's Place, BGU - St Peter Port, Guernesey, immatriculé au registre des limited partnerships sous le numéro d'immatriculation 930, détenant trois mille trois cent soixante-cinq virgule cinq (3.365,5) parts sociales de classe A de la Société, trois mille trois cent soixante-cinq virgule cinq (3.365,5) parts sociales de classe B de la Société, trois mille trois cent soixante-cinq virgule cinq (3.365,5) parts sociales de classe C de la Société, et trois mille trois cent soixante-cinq virgule cinq (3.365,5) parts sociales de classe D de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, et ayant toutes été entièrement libérées (AGA-T L.P);

dûment et valablement représenté à l'effet des présentes par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, ayant pour adresse professionnelle 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernsey, en date du 23 décembre 2013;

(2) ORH Holdings Limited, une société à responsabilité limitée, constituée et existant conformément au droit des des Iles Vierges Britanniques, dont le siège social est sis Wickhams Cay, Road Town, BVI - Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro d'immatriculation 576457, détenant six cent quatre-vingt-trois virgule soixante-quinze (683,75) parts sociales de classe A de la Société, six cent quatre-vingt-trois virgule soixante-quinze (683,75) parts sociales de classe B de la Société, six cent quatre-vingt-trois virgule soixante-quinze (683,75) parts sociales de classe C de la Société, et six-cent quatre-vingt trois virgule soixante-quinze (683,75) parts sociales de classe D de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, et ayant toutes été entièrement libérées (ORH Holdings Limited);

dûment et valablement représenté à l'effet des présentes par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, ayant pour adresse professionnelle 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernsey, en date du 23 décembre 2013;

(individuellement un Associé et collectivement les Associés de la Société).

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés représentés comme indiqué ci-dessus, ont demandé au sous-signé notaire d'acter ce qui suit:

I. que la totalité des quatre mille quarante-neuf virgule vingt-cinq (4.049,25) parts sociales de classe A, les quatre mille quarante-neuf virgule vingt-cinq (4.049,25) parts sociales de classe B, les quatre mille quarante-neuf virgule vingt-cinq (4.049,25) parts sociales de classe C et les quatre mille quarante-neuf virgule vingt-cinq (4.049,25) parts sociales de classe D de la Société, ayant toutes une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, représentant la totalité du capital social de la société s'élevant à quatre cent quatre mille neuf cent vingt-cinq Euros (EUR 404.925,-) et qui sont présentes ou dûment et valablement représentées à l'Assemblée, qui est donc valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée a le contenu suivant (l'Ordre du Jour):

(1) renonciation aux formalités de convocation;

(2) Remplacement des quatre mille quarante-neuf virgule vingt-cinq (4.049,25) parts sociales de classe A, les quatre mille quarante-neuf virgule vingt-cinq (4.049,25) parts sociales de classe B, les quatre mille quarante-neuf virgule vingt-cinq (4.049,25) parts sociales de classe C et les quatre mille quarante-neuf virgule vingt-cinq (4.049,25) parts sociales de classe D de la Société, toutes ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, représentant l'ensemble du capital social de cette dernière, par dix millions cent vingt-trois mille cent vingt-cinq (10.123.125) parts sociales de catégorie A de la Société, par dix millions cent vingt-trois mille cent vingt-cinq (10.123.125) parts sociales de catégorie B de la Société, dix millions cent vingt-trois mille cent vingt-cinq (10.123.125) parts sociales de catégorie C de la Société et dix millions cent vingt-trois mille cent vingt-cinq (10.123.125) parts sociales de catégorie D de la Société de la Société ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune;

(3) rachat des dix millions cent vingt-trois mille cent vingt-cinq (10.123.125) part sociales de classe D de la Société, ayant toutes une valeur nominale de d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, pour un prix total de rachat de douze millions deux cent soixante-quinze mille cinq cent cinquante Euros (EUR 12.275.550);

(4) annulation des dix millions cent vingt-trois mille cent vingt-cinq (10.123.125) part sociales de classe D de la Société rachetées, suivie d'une réduction du capital social de la Société d'un montant total de cent et un mille deux cent trente et un Euros vingt-cinq Euro cents (EUR 101.231,25), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre cent quatre mille neuf cent vingt-cinq Euros (EUR 404.925,-) à un montant de trois cent et trois mille six cent quatre-vingt-treize Euros soixante-quinze Euro cents (EUR 303.693,75);

(5) modification de l'article 6.1 des Statuts de la Société; et

(6) Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société afin de procéder, individuellement, avec tout pouvoir de substitution, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription desdites modifications dans le registre des parts sociales de la Société et d'accomplir toutes formalités requises, nécessaires ou utiles y relatives; et

(7) divers.

III. qu'après avoir considéré les différents éléments composant l'Ordre du Jour, les Associés, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes qui ont été approuvées à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant présente ou dûment représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce expressément aux formalités et conditions de convocation qui pourraient être stipulées dans les statuts de la société (les Statuts), les Associés présents ou dûment et valablement représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués, déclarent avoir parfaite connaissance de l'Ordre du Jour qui leur a été communiqué préalablement à cette Assemblée.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident de changer la valeur nominale de chaque part de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) à la somme d'un cent d'Euro (EUR 0,01) et décident par conséquent de remplacer l'ensemble des quatre mille quarante-neuf virgule vingt-cinq (4.049,25) parts sociales de classe A, les quatre mille quarante-neuf virgule vingt-cinq (4.049,25) parts sociales de classe B, les quatre mille quarante-neuf virgule vingt-cinq (4.049,25) parts sociales de classe C et les quatre mille quarante-neuf virgule vingt-cinq (4.049,25) parts sociales de classe D de la Société, toutes ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, représentant l'ensemble du capital social de la Société s'élevant à quatre cent quatre mille neuf cent vingt-cinq Euros (EUR 404.925,-), par dix millions cent vingt-trois mille cent vingt-cinq (10.123.125) parts sociales de catégorie A de la Société, dix millions cent vingt-trois mille cent vingt-cinq (10.123.125) parts sociales de catégorie B de la Société, dix millions cent vingt-trois mille cent vingt-cinq (10.123.125) parts sociales de catégorie C de la Société et dix millions cent vingt-trois mille cent vingt-cinq (10.123.125) parts sociales de catégorie D de la Société, toutes ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (la Conversion).

(i) AGA-T L.P. détient dès lors huit millions quatre cent treize mille sept cent cinquante (8.413.750) parts sociales de catégorie A de la Société, huit millions quatre cent treize mille sept cent cinquante (8.413.750) parts sociales de catégorie B de la Société, huit millions quatre cent treize mille sept cent cinquante (8.413.750) parts sociales de catégorie C de la Société et huit millions quatre cent treize mille sept cent cinquante (8.413.750) parts sociales de catégorie D de la Société, toutes ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune;

(ii) ORH Holding détient dès lors un million sept cent et neuf mille trois cent soixante-quinze (1.709.375) parts sociales de catégorie A de la Société, un million sept cent et neuf mille trois cent soixante-quinze (1.709.375) parts sociales de catégorie B de la Société, un million sept cent et neuf mille trois cent soixante-quinze (1.709.375) parts sociales de catégorie C de la Société et un million sept cent et neuf mille trois cent soixante-quinze (1.709.375) parts sociales de catégorie D de la Société, toutes ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune;

#### *Troisième résolution*

Après avoir considéré le contenu des comptes intérimaires de la Société établis par GRP S.à r.l. au 20 décembre 2013 (les Comptes Intérimaires), les Associés ont décidé, en accord avec l'article 6 des Statuts, de procéder au rachat (le

Rachat) de l'intégralité des dix millions cent vingt-trois mille cent vingt-cinq (10.123.125) parts sociales de classe D de la Société (les Parts Sociales Rachetées) comme suit:

(1) huit millions quatre cent treize mille sept cent cinquante (8.413.750) parts sociales de classe D de la Société, ayant toutes une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, détenues par AGA-T L.P., seront rachetées par la Société pour un prix total de rachat de dix millions deux cent et deux mille sept cent vingt Euros (EUR 10.202.720), (le Prix de Rachat Par AGA-T L.P.);

(2) un million sept cent et neuf mille trois cent soixante-quinze (1.709.375) parts sociales de classe D de la Société, ayant toutes une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, détenues par ORH Holding, seront rachetées par la Société pour un prix total de rachat de deux millions soixante-douze mille huit cent trente Euros (EUR 2.072.830), (le Prix de Rachat Par ORH Holding);

Le Prix Total de Rachat, tel que défini ci-dessous, correspondant à la somme totale du Prix de Rachat de AGA-T L.P. et du Prix de Rachat de ORH Holding (le Prix de Rachat Total), que la Société doit payer aux détenteurs de parts sociales de catégorie D de la Société pour les Parts Sociales Rachetées, est payé par la distribution par la Société aux détenteurs de parts sociales de catégorie D de la Société d'un montant total de douze millions deux cent soixante-quinze mille cinq cent cinquante Euros (EUR 12.275.550) dans les proportions suivantes:

(1) un montant total de dix millions deux cent et deux mille sept cent vingt Euros (EUR 10.202.720) correspondant au Prix de Rachat de AGA-T L.P. sera payé par la Société à AGA-T L.P.;

(2) un montant total de deux millions soixante-douze mille huit cent trente Euros (EUR 2.072.830) correspondant au Prix de Rachat de ORH Holding sera payé par la Société à ORH Holding;

De plus, les Associés constatent que le Prix Total de Rachat payé par la Société pour le Rachat des Parts Sociales Rachetées a été fixé en conformité avec d'une part les Statuts, et en particulier l'article 6 des Statuts, et la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les Associés constatent finalement que le montant correspondant au Prix Total de Rachat est disponible pour distribution par la Société aux détenteurs de parts sociales de catégorie D de la Société conformément aux Comptes Intérimaires et sera prélevé sur les bénéfices reportés de la Société comme en attestent les Comptes Intérimaires.

#### *Quatrième résolution*

Suite à l'adoption de la résolution précédente, les Associés décident (i) de procéder à l'annulation des Parts Sociales Rachetées et (ii) de réduire le capital social de la Société d'un montant total de cent et un mille deux cent trente et un Euros vingt-cinq Euro cents (EUR 101.231,25),

afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre cent quatre mille neuf cent vingt-cinq Euros (EUR 404.925,-)

à un montant de trois cent et trois mille six cent quatre-vingt-treize Euros soixante-quinze Euro cents (EUR 303.693,75), représenté par et divisé en dix millions cent vingt-trois mille cent vingt-cinq (10.123.125) parts sociales de classe A, en dix millions cent vingt-trois mille cent vingt-cinq (10.123.125) parts sociales de classe B, et en dix millions cent vingt-trois mille cent vingt-cinq (10.123.125) parts sociales de classe C, ayant toutes une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et avec les droits et obligations indiqués dans les Statuts.

#### *Cinquième résolution*

Suite à l'adoption des résolutions ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 6.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur qui suit:

" **6.1.** Le capital social de la Société est fixé à trois cent et trois mille six cent quatre-vingt treize Euros soixante-quinze Euro cents (EUR 303.693,75), représenté par et divisé en:

- dix millions cent vingt-trois mille cent vingt-cinq (10.123.125) parts sociales de classe A;
- dix millions cent vingt-trois mille cent vingt-cinq (10.123.125) parts sociales de classe B; et
- dix millions cent vingt-trois mille cent vingt-cinq (10.123.125) parts sociales de classe C.

ayant toutes une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, et avec les droits et obligations indiqués dans les présents statuts."

#### *Sixième résolution*

Les Associés décident d'autoriser et de donner tout pouvoir à tout gérant de la Société, à l'effet de procéder individuellement, avec tous pouvoirs de substitution, à tous les enregistrements requis dans le registre des actionnaires de la Société suite à l'adoption des résolutions précédentes et de remplir toutes les formalités requises en relation avec les résolutions précitées (en incluant, et afin d'éviter tout doute, le dépôt et l'enregistrement ainsi que les publications de tous les documents requis auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

#### *Coûts*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui sont supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à deux mille cents Euros (EUR 2.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des parties comparantes, le présent acte notarié est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande expresse du même mandataire de ces parties comparantes, en cas de divergences ou d'incohérences entre les versions anglaise et française du présent acte notarié, la version anglaise prévaudra entre lesdites parties.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date visée à l'entête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte notarié.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60555. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Appendix 1 Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007648/353.

(140007904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

**Nusantara Holdings (Luxembourg), Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 183.068.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of December,

Before Us Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

Nusantara Energy Plc, a public limited company incorporated under English law, whose registered office is at 6 New Street Square, London EC4A 3LX and registered with the companies house under the number 06156525,

hereby represented by Me David Louis, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company (société anonyme) which is hereby incorporated:

**Art. 1. Form and Name.**

1.1 There is hereby established a public limited liability company (société anonyme) (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of Nusantara Holdings (Luxembourg).

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders ( the Shareholders). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board).

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

#### **Art. 4. Corporate object.**

4.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a limited liability company or a partnership, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.2 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.3 The Company may further grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

4.4 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.5 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of the liquidity. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The subscribed share capital is set at USD 50,000 (fifty thousand united states dollars) consisting of 500,000 (five hundred thousand) ordinary shares with a par value of USD 0.10 (ten united states dollar cents) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendments of the Articles.

5.4 In addition to the subscribed share capital, the authorized share capital of the Company is set on the date of incorporation of the Company at USD 100,000,000 (one hundred million united states dollars) divided in 1,000,000,000 (one billion) ordinary shares, having a par value of USD 0.10 (10 united states dollar cents) each. The Board is authorized and empowered to:

(i) realize any increase of the subscribed share capital within the limits of the authorized share capital in one or several successive tranches, by the issuance of new shares, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or convertible securities, upon the exercise of warrants or stock options, incorporation of (distributable) reserves of the Company or in any other manner;

(ii) in case of issuance of new shares, under the conditions stated, to proceed with such issuance without having to reserve a preferential subscription right to the existing shareholders; and

(iii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price within the limits set forth in the Law and the terms and conditions of the subscription of the new shares.

This authorization is valid for a period of 5 (five) years from the date of publication of the present deed and may be renewed by the General Meeting.

Following each increase of the share capital realized pursuant to this article 5.4, article 5.1 will be modified so as to reflect the actual increase and such modification will be recorded within a month in front of a notary by the Board or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

The Board may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of share capital.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the Sole Shareholder, or in case of plurality of Shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by the Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.



**Art. 7. Drag-Along Right.**

7.1 If at any time and from time to time, a Shareholder or a group of Shareholders together wish to transfer in a bona fide arms' length sale such number of shares representing 75 % (seventy five per cent) or more of the share capital and voting rights of the Company to any person or persons who are not affiliates (the Proposed Transferee), those Shareholders shall have the right (the Drag-Along Right) to require all other Shareholders to sell to the Proposed Transferee all of the securities then held by such Shareholders for the same per share consideration as proposed to be received by the Proposed Transferee. Each Shareholder agrees to take all steps necessary to enable it to comply with the provisions of the article 7 to facilitate the exercise of the Drag-Along Right.

7.2 To exercise a Drag-Along Right, the selling Shareholders shall give each other Shareholder a joint written notice (the Drag-Along Notice) containing (i) the name and address of the Proposed Transferee and (ii) the proposed purchase price, terms of payment and other material terms and conditions of the Proposed Transferee's offer. Each Shareholder shall thereafter be obligated (i) to sell its Securities within 30 (thirty) days of delivery of the Drag-Along Notice. If, the Proposed Transferee does not purchase the securities held by the other Shareholder within a 30-day period from the delivery of the Drag-Along Notice, then each Shareholder shall no longer be obligated to sell its securities pursuant to that specific Drag-Along Right but shall remain subject to the provisions of the article 7.

7.3 If the Drag-Along Right is exercised, each Shareholder shall be required to become a party to any indemnities being afforded by the selling Shareholders. Each Shareholder shall pay its proportionate share of the transaction expenses, including without limitation, any legal, accounting and investment banking fees and expenses reasonably incurred by the Shareholders in connection with such transaction.

**Art. 8. Tag-Along Right.**

8.1 In the event that one or several transfer(s) by any Shareholder of the Company would result in transferring 75 % (seventy five per cent) or more of the share capital and voting rights of the Company to a third party or to several third parties acting in concert (a Majority Transfer), then each Shareholder will be offered the opportunity and right to participate to such Majority Transfer on the same terms and conditions as contained in the bona fide offer provided that the offerees have not accepted to, or have failed to validly or timely purchase all the offered securities (the Tag-Along Right).

8.2 Each offeree shall have 10 (ten) days from the date where offerees have not accepted to, or have failed to validly or timely purchase all the offered securities, by notice in writing to the selling Shareholder(s) and the Board (the Tag-Along Notice), to accept to sell at its/his discretion all or part of its/his Securities on the same terms and conditions as contained in the bona fide offer. Each Tag-Along Notice shall indicate the number of securities which the selling offeree wishes to sell (the Sold Securities) and contain the unconditional and irrevocable obligation of the selling offeree to sell such number of Sold Securities on the same terms and conditions as contained in the bona fide offer, it being specified that if a Majority Transfer results from several transfers in the context of an open bid process, the purchase price under the Tag-Along Right shall be the higher of the purchase prices proposed under these bona fide offers. In the event the selling Shareholder(s) fail(s) to receive a Tag-Along Notice from any offeree within such 10 (ten) day period, such offeree shall be deemed to have declined to participate in the proposed Majority Transfer.

8.3 Each selling Shareholder under a Majority Transfer shall have the purchasing third party under such Majority Transfer purchase the Sold Securities of each offeree having sent a Tag-Along Notice on the same terms and conditions as contained in the bona fide offer. Each selling offeree shall be entitled to sell a number of shares equal to the number of shares he is willing to sell multiplied by a fraction, having (x) for a numerator, the number of Shares that such Shareholder is willing to sell pursuant to the Tag-Along Right and (y) for a denominator, the aggregate number of shares offered to sale by all selling offerees and selling Shareholders pursuant to the Tag-Along Rights (the resulting number of shares to be rounded to the nearest whole number, provided that any resulting fraction which is equal to one-half shall be rounded down). In the event, the purchasing third party offeree is willing to purchase only a number of shares inferior to all the Sold Securities of all selling offerees including the shares of the selling Shareholder, the number of shares sold by each to the purchasing third party shall be reduced on a pro rata basis.

8.4 In the event that certain or all of the offerees shall validly accept to participate to the Majority Transfer pursuant to the article 8.2, the selling offeree shall sell the Sold Securities to the purchasing third party, and such purchasing third party shall pay the purchase price for such Sold Securities, 30 (thirty) days after the date where offerees have not accepted to, or have failed to validly or timely purchase all the offered securities, provided that written notice of such proposed sale shall have been given by the selling Shareholder to the Company and all other Shareholders at least 15 (fifteen) days prior to the date of the proposed sale (which notice shall indicate the identity of the selling offerees and the number of sold shares to be sold by each of them).

8.5 Unless otherwise agreed among the purchasing third party and the selling offerees, the closing for the purchase of the Sold Securities by the selling offerees shall take place at the principal office of the Company during normal business hours. At the time and place so specified, the selling offerees shall deliver instruments of transfer sufficient to transfer the Sold Securities to the purchasing third party against payment of the relevant purchase price.

**Art. 9. Meetings of the Shareholders of the Company.**

9.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or

powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

9.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

9.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last Tuesday of June at 10.00 am. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

9.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

9.5 Other meetings of the Shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

9.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 10. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.**

10.1 The notice periods and quorum provided for by the Law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

10.2 Each share is entitled to one vote.

10.3 Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

10.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

10.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 11. Management.**

11.1 The Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) members, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of Shareholders, by the General Meeting.

11.2 Directors need not to be Shareholder(s) of the Company.

11.3 The General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors), whether for signing purposes pursuant to article 15 or otherwise.

11.4 The directors shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of Shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the General Meeting. The directors shall be eligible for reappointment.

11.5 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next General Meeting.

**Art. 12. Meetings of the Board.**

12.1 The Board shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board.

12.2 The Board shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board shall be given to all directors at least 8 (eight) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where 24 (twenty-four) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

12.3 Any director may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

12.4 The Board may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present

may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

12.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board shall have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

12.6 Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

12.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 13. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

**Art. 14. Delegation of powers.**

14.1 The Board may appoint one delegate to the day to day management of the Company, who need not be a Shareholder or a director and who will have the full power to act in the name of the Company concerning the day to day management.

14.2 The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 15. Binding signatures.**

15.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power.

15.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

**Art. 16. Conflict of interests.**

16.1 Subject to article 16.3, no contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

16.2 Subject to article 16.3, any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company (including any person connected with him) or any company or firm with which the Company may do business, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

**Art. 17. Auditor(s).**

17.1 The operations of the Company shall be supervised by an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The independent external auditor shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

17.2 The independent external auditor will be appointed by the General Meeting which will determine its remuneration and the term of its office. The independent external auditor in office may be removed at any time by the General Meeting with cause.

**Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> of January of each year and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 19. Allocation of profits.**

19.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

19.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

19.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board.

19.4 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders within 2 (two) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

**Art. 20. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendments of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 21. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting. The quorum required by the Law shall govern the conduct of the extraordinary General Meetings. The resolutions at a duly convened extraordinary General Meeting will be passed with the consent of those present or represented and voting which own at least 3/4 (three-quarters) of the share capital.

**Art. 22. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

#### *Transitory provisions*

The first business year begins on this day and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2014.

The first annual General Meeting will be held in 2015.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, hereby declares to subscribe to the 500,000 (five hundred thousand) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are fully paid up by the Sole Shareholder by payment in cash, so that the amount of USD 50,000 (fifty thousand united states dollars) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

#### *Resolutions of the Sole Shareholder*

The Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, representing the entire of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of director is set at 4 (four);
2. the following persons are appointed as directors:

##### *A Directors:*

- Mr Michael HIGGINS, born on 14<sup>th</sup> December 1980 in Louth (Ireland), residing professionally at Le Trocadero, 43, Avenue de Grande Bretagne, 98000, Monaco;

- Mr Tim CHILDS, born on 11<sup>th</sup> April 1961 in Londonderry (Northern Ireland), residing professionally at Albion Riverside Building, 8 Hester Road, London SW11 4AP;

##### *B Directors:*

- Mr Alexis KAMAROWSKY, born on 10<sup>th</sup> April 1947 in Stang (Germany), residing professionally 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, born on 12<sup>th</sup> September 1964 in La Spezia (Italia), residing professionally 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. BDO Audit, a public limited liability company incorporated under Luxembourg law, whose registered office is at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered the Luxembourg Trade and Companies under the number B 147.570, is appointed as independent external auditor;

4. that the terms of office of the independent external auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2019; and

5. that the address of the registered office of the Company is at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 1,400.-.

#### *Statement*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

#### *Prevailing version*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

#### **A COMPARU:**

Nusantara Energy Plc, une société anonyme (public limited company) de droit anglais ayant son siège social au 6 New Street Square, London EC4A 3LX et inscrite auprès de la companies house sous le numéro B 06156525,

ici représentée par Maître David Louis, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.**

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de Nusantara Holdings (Luxembourg).

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

#### **Art. 2. Siège Social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration).

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Durée de la Société.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) statuant comme en matière de modification des Statuts.

**Art. 4. Objet Social.**

4.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.3 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.4 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.5 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et celles relatives au placement et à la gestion de liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

**Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à USD 50.000 (cinquante mille dollars américains) représenté par 500.000 (cent mille) actions ordinaires d'une valeur nominale de USD 0,10 (dix centimes de dollar américain) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toutes les primes d'émission payées en plus de la valeur nominale d'une action seront transférées. Le montant affecté à ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des Actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

5.4 En plus du capital social souscrit, le capital autorisé de la Société est fixé au jour de la constitution à USD 100.000.000 (cent millions dollars américains) représenté par 1.000.000.000 (un milliard) actions ordinaires d'une valeur nominale de USD 0,10 (10 centimes de dollar américain) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

(i) à réaliser toute augmentation du capital social souscrit, dans les limites du capital autorisé, en une seule ou plusieurs tranches successives, par émission de nouvelles actions, par paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances, de titres convertible, de bons de souscription ou d'options, par voie d'incorporation de réserves (distribuables) de la Société ou de toute autre manière;

(ii) en cas d'émission d'actions nouvelles, dans les conditions indiquées, à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires existant un droit préférentiel de souscription; et

(iii) à fixer le lieu et la date d'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, dans les limites prévues par la Loi et les conditions et modalités de souscription des nouvelles actions.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à compter de la date de publication de cet acte et peut être renouvelée par une Assemblée Générale. A la suite de chaque augmentation de capital réalisée suivant l'article 5.4, l'article 5.1 se trouvera modifié de manière à refléter l'augmentation intervenue, cette modification sera constatée, dans le mois, dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à ces fins.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur ou fondé de la Société, ou à toute personne dûment autorisé, la responsabilité d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions représentant tout ou partie d'une telle augmentation du capital social.

**Art. 6. Actions.**

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'Actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même

règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

#### **Art. 7. Obligation de Cession Forcée.**

7.1 Si, à tout moment, un Actionnaire ou un groupe d'Actionnaires souhaite vendre suite à une offre faite de bonne foi qui correspond aux conditions du marché, un nombre d'actions représentant 75 % (soixante-quinze pour cent) ou plus du capital social et des droits de vote de la Société à une ou plusieurs personnes qui ne sont pas affiliés (le Cessionnaire Proposé), ces Actionnaires ont le droit d'exiger que tous les autres Actionnaires vendent au Cessionnaire Proposé toutes les actions qu'ils détiennent dans la Société (l'Obligation de Cession Forcée). Les Actionnaires recevront la même contrepartie par action telle que proposée par le Cessionnaire Proposé. Chaque Actionnaire s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour lui permettre de se conformer aux dispositions de l'article 7 et de faciliter l'exercice de l'Obligation de Cession Forcée.

7.2 Pour exercer une Obligation de Cession Forcée, les Actionnaires vendeurs doivent donner aux autres Actionnaires un avis écrit commun (l'Avis de Cession Forcée) contenant (i) le nom et l'adresse du Cessionnaire Proposé et (ii) le prix d'achat proposé, les modalités de paiement et les autres modalités et conditions de l'offre du Cessionnaire Proposé. Chaque Actionnaire devra par la suite être tenu de vendre ses actions dans les 30 (trente) jours suivant la remise de l'Avis de Cession Forcée. Si le Cessionnaire Proposé n'achète pas les actions détenues par les autres Actionnaires dans un délai de 30 (trente) jours à partir de la remise de l'Avis de Cession Forcée, chaque Actionnaire ne sera plus obligé de vendre ses actions conformément à l'Obligation de Cession Forcée, mais restera soumis aux dispositions de l'article 7.

7.3 Si l'Obligation de Cession Forcée est exercée, chaque Actionnaire est tenu d'être partie à toutes indemnités offertes par les Actionnaires vendeurs. Chaque Actionnaire doit payer sa quote-part des frais de transaction, y compris, sans limitation, tous les frais et dépenses juridiques, comptables et bancaires raisonnablement encourus par les Actionnaires dans le cadre de cette transaction.

#### **Art. 8. Droit de Sortie Conjointe.**

8.1 Dans le cas où un ou plusieurs transfert(s) par un Actionnaire de la Société se traduirait par le transfert de 75 % (soixante-quinze pour cent) ou plus du capital social et des droits de vote de la Société à un tiers ou à plusieurs tiers agissant de concert (un Transfert de la Majorité), chaque Actionnaire se verra offert la possibilité et le droit de participer à un tel Transfert de la Majorité selon les mêmes modalités et conditions que celles contenues dans l'offre faite de bonne foi à condition que les bénéficiaires de l'offre n'aient pas accepté, ou aient manqué d'acheter valablement ou à temps toutes les actions offertes (le Droit de Sortie Conjointe).

8.2 Chaque bénéficiaire de l'offre a 10 (dix) jours à compter de la date où les bénéficiaires de l'offre n'ont pas accepté, ou ont manqué d'acheter valablement ou à temps toutes les actions offertes, par notification écrite à(aux) l'Actionnaire(s) vendeur(s) et au Conseil d'Administration (l'Avis de Sortie Conjointe), pour accepter de vendre à sa/leurs discrétion(s) tout ou partie de ses/leurs actions dans les mêmes termes et conditions que ces termes dans l'offre faite de bonne foi. Chaque Avis de Sortie Conjointe doit indiquer le nombre d'actions que le bénéficiaire vendeur souhaite vendre (les Actions Vendues) et contenir l'obligation inconditionnelle et irrévocable du bénéficiaire vendeur de vendre un tel nombre d'actions dans les mêmes conditions que celles contenues dans l'offre faite de bonne foi, étant précisé que si un Transfert de la Majorité résulte de plusieurs transferts dans le cadre d'un processus d'appel d'offres ouvert, le prix d'achat, dans le cadre du Droit de Sortie Conjointe, est le prix le plus élevé des prix d'achat proposés dans le cadre de ces offres faites de bonne foi. Dans le cas où l'/les Actionnaire(s) vendeur(s) ne reçoit/reçoivent pas un Avis de Sortie Conjointe des bénéficiaires de l'offre endéans un délai de 10 (dix) jours, ces bénéficiaires seront réputés avoir refusés de participer au Transfert de la Majorité proposé.

8.3 Le tiers acquéreur devra, conformément au Transfert de la Majorité, acheter les Actions Vendues de chaque bénéficiaire de l'offre ayant envoyé un Avis de Sortie Conjointe selon les mêmes modalités et conditions que celles contenues dans l'offre faite de bonne foi. Chaque bénéficiaire vendeur a le droit de vendre un nombre d'actions égal au nombre d'actions qu'il est disposé à vendre multipliée par une fraction, ayant (x) pour numérateur, le nombre d'actions que cet Actionnaire est disposé à vendre en vertu du Droit de Sortie Conjointe et (y) pour dénominateur, le nombre total d'actions offertes à la vente par tous les bénéficiaires vendeurs et Actionnaires vendeurs conformément au Droit de Sortie Conjointe (le nombre d'actions résultant de cette fraction doit être arrondi au nombre entier le plus proche, étant entendu que toute fraction résultant qui est égal à la moitié est arrondie vers le bas). Dans le cas où, le tiers acquéreur désire acheter un nombre d'actions inférieur à l'ensemble des Actions Vendues de tous les bénéficiaires vendeurs y compris les actions de l'Actionnaire vendeur, le nombre d'Actions Vendues par chacun au tiers acquéreur doit être réduit au prorata des actions de chacun des bénéficiaires vendeurs.

8.4 Dans le cas où tout ou partie des bénéficiaires de l'offre acceptent valablement de participer au Transfert de la Majorité conformément à l'article 8.2, les Actionnaires vendeurs devront vendre les Actions Vendues au tiers acquéreur, ce tiers acquéreur devra payer le prix d'achat pour ces Actions Vendues, 30 (trente) jours après la date où les bénéficiaires de l'offre n'ont pas accepté, ou ont manqué d'acheter valablement ou à temps toutes les actions offertes, étant entendu que la notification écrite de la proposition de vente doit avoir été donné par l'Actionnaire vendeur à la Société et à tous

les autres Actionnaires au moins 15 (quinze) jours avant la date du projet de vente (la notification doit indiquer l'identité des bénéficiaires vendeurs et le nombre d'actions qui seront vendues par chacun d'eux).

8.5 Sauf accord contraire entre le tiers acquéreur et les bénéficiaires vendeurs, la clôture de la transaction pour l'achat des Actions Vendues par les bénéficiaires vendeurs aura lieu au siège social de la Société pendant les heures normales de bureau. À l'heure et à l'endroit indiqué, les bénéficiaires vendeurs doivent fournir les instruments de transfert suffisant pour transférer les Actions Vendues au tiers acheteur contre le paiement du prix d'achat adéquat.

#### **Art. 9. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société.**

9.1 Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

9.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute assemblée générale des Actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

9.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le dernier mardi du mois de juin à 10 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

9.4 L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

9.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

9.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

#### **Art. 10. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.**

10.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

10.2 Chaque action donne droit à une voix.

10.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

10.4 Un Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

10.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 11. Administration de la Société.**

11.1 La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'Actionnaires par l'Assemblée Générale.

11.2 Les administrateurs n'ont pas besoin d'être Actionnaire(s).

11.3 L'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B), soit à des fins de signature ou pour toute autre raison.

11.4 Les administrateurs sont élus par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'Actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

11.5 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

#### **Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration.**

12.1 Le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou d'autres tâches telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

12.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs ou par des personnes mandatés à cet effet par les administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les



personnes convoquant le Conseil d'Administration déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 (vingt-quatre) heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

12.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

12.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

12.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration aura une voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

12.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

12.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

**Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.**

14.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

14.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 15. Signatures autorisées.**

15.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

15.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.**

16.1 Sous réserve de l'article 16.3, aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

16.2 Sous réserve de l'article 16.3, tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

16.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société (y compris toute personne en relation avec un tel administrateur) ou une quelconque autre société ou entité avec laquelle la Société pourrait rentrer dans une relation d'affaires, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

**Art. 17. Réviseurs d'entreprises.**

17.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le réviseur d'entreprises externe et indépendant est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

17.2 Le réviseur d'entreprises externe et indépendant est nommé par l'Assemblée Générale qui détermine sa rémunération et la durée de sa fonction. Le réviseur d'entreprises externe et indépendant en fonction peut être révoqué à tout moment, pour juste motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 19. Affectation des Bénéfices.**

19.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

19.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

19.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration.

19.4 Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (y compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les 2 (deux) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

**Art. 20. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 21. Modifications statutaires.** Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire. Les conditions de quorum requis par la Loi sont applicables à la conduite de l'Assemblée Générale extraordinaire. Les décisions de l'Assemblée Générale extraordinaire dûment convoquée sont prises par le consentement des Actionnaires présents ou représentés et votants, lesquelles détiennent au moins les 3/4 (trois-quarts) du capital social.

**Art. 22. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014. La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2015.

*Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les 500.000 (cinq cent mille) actions représentant la totalité du capital social de la Société. Toutes ces actions sont entièrement libérées par l'Actionnaire Unique par paiement en numéraire, de sorte que le montant de USD 50.000,- (cinquante mille dollars américains) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Résolutions de l'Actionnaire Unique*

L'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à 4 (quatre);
2. les personnes suivantes sont nommées au Conseil d'Administration de la Société:

*Administrateurs A:*

- Monsieur Michael HIGGINS, né le 14 décembre 1980 à Louth en Irlande, demeurant professionnellement au Le Trocadero, 43 Avenue de Grande Bretagne, 98000, Monaco;
- Monsieur Tim CHILDS, né le 11 avril 1961 à Londonderry en Irlande du Nord, demeurant professionnellement au Albion Riverside Building, 8 Hester Road, London SW11 4AP;

*Administrateurs B:*

- Monsieur Alexis KAMAROWSKY, né le 10 avril 1947 à Stang en Allemagne, demeurant professionnellement 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, né le 12 septembre 1964 à La Spezia en Italie, demeurant professionnellement 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. BDO Audit, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.570, est nommée en tant que réviseur d'entreprises;

4. le mandat du réviseur d'entreprises ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de la Société en 2019; et

5. le siège social de la Société est fixé au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 1,400.-.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

*Version prépondérante*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: D. LOUIS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2013. Relation: LAC/2013/58510. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Référence de publication: 2014003141/691.

(140002204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

---

**D-R Luxembourg International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 183.371.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

- D-R Luxembourg Holding 3 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, here duly represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

### **Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

**Art. 2.** The Company's name is "D-R Luxembourg International S.à r.l.".

**Art. 3.** The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belongs to the same group of companies as the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

### **Capital - Shares**

**Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred "inter vivos" to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 11.** The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

### **Management**

**Art. 12.** The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and of one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and "ad nutum", remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his/her/its proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto including at least one category A manager and one category B manager.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

#### **General meetings of shareholders**

**Art. 15.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 16.** General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 17.** The Company's financial year begins on 1 December and closes on 30 November.

**Art. 18.** Each year, as of 30 November, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 19.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

### Supervision of the company

**Art. 20.** If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaire(s)"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier")'s public register.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/her/its/their mandate.

### Dividend - Reserves

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22.** Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

### Winding-up - Liquidation

**Art. 23.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 24.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

### Applicable law

**Art. 25.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory measures*

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 30 November 2014.

*Subscription - Payment*

D-R Luxembourg Holding 3 S.à r.l. here represented as mentioned above, subscribes to 12,500 (twelve thousand five hundred) shares. The shares having been fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

*Description of the contribution*

The contribution made by D-R Luxembourg Holding 3 S.à r.l. against the issuance of shares in the Company is composed of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is at the disposal of the Company.

*Evidence of the contribution's existence*

Proof of the contribution's existence has been given.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as category A managers:

- Mark F. Mai, born in California, United States of America, on 9 December 1960, residing professionally at West 8 Tower, Suite 1000, 10205 Westheimer Road, Houston, TX 77042, United States of America; and
- Robert J. Saltarelli, born in Washington, United States of America, on 31 July 1954, residing professionally at West 8 Tower, Suite 1000, 10205 Westheimer Road, Houston, TX 77042, United States of America.

2) Are appointed as category B managers:

- Richardus Eduardus Johannes Brekelmans, born in Amsterdam (Netherlands), on 12 September 1960, residing professionally at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Carsten Michael Sons, born in Dusseldorf (Germany), on 16 November 1975, residing professionally at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

3) The Company shall have its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg Grand-Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingtième jour de décembre

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

**Comparaît:**

- D-R Luxembourg Holding 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social sis 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le représentant légal de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.



La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire de dresser les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

### **Dénomination - Objet - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

**Art. 2.** La dénomination de la société est "D-R Luxembourg International S.à r.l."

**Art. 3.** L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'acquérir par voie de participations, d'apports, de souscriptions, de prises fermes ou d'options d'achats, de négociations et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou à toute société appartenant au même groupe de sociétés que la Société (les «Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

(7) De manière générale, de faire toutes autres choses que la Société juge circonstantial ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** La Société a son siège social établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège demeurera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers de tout associé de la Société ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

### **Capital - Parts sociales**

**Art. 8.** Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze-mille cinq cents Euros) représenté par 12.500 (douze-mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel au nombres de parts qu'il détient.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

**Art. 11.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) par décision adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé [de même catégorie] en proportion de sa participation dans le capital social [ou de la catégorie de parts sociales concernée], représentée par ses parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales à être rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes relevant de réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

### Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) comme gérant(s) de catégorie A ou gérant(s) de catégorie B, et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée dans les mêmes conditions.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, «ad nutum» et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé à cette fonction. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de rédiger les procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié. Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans d'une précédente résolution du conseil de gérance. Tout gérant peut prendre part aux réunions du

conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer simultanément.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants y est présente ou représentée, dont au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B conjointement. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B conjointement.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

**Art. 14.** Aucun gérant ne contracte en raison de ses fonctions d'obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

#### **Assemblée générale des associés**

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 16.** Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

## Exercice social - Comptes annuels

**Art. 17.** L'exercice social commence 1<sup>er</sup> décembre et se termine le 30 novembre.

**Art. 18.** Chaque année, au 30 novembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

## Surveillance de la société

**Art. 20.** Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

## Dividendes - Réserves

**Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22.** Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

## Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

**Art. 24.** L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

**Loi applicable**

**Art. 25.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

*Dispositions transitoires*

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 30 novembre 2014.

*Souscription - Paiement*

D-R Luxembourg Holding 3 S.à r.l., ici représentée comme mentionné ci-dessus, souscrit aux 12.500 (douze-mille cinq cents) parts sociales. Les parts sociales ont été entièrement payées par apport en numéraire, de sorte que la somme de 12.500 (douze-mille cinq cents) est à la disposition de la Société.

*Description de l'apport*

L'apport fait par D-R Luxembourg Holding 3 S.à r.l. en échange de l'émission des parts sociales de la Société consiste en la somme de 12.500 EUR (douze-mille cinq cents Euros).

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de catégorie A:

- Mark F. Mai, né en Californie, Etats-Unis d'Amérique, le 9 décembre 1960, résidant professionnellement au West 8 Tower, Suite 1000, 10205 Westheimer Road, Houston, TX 77042, Etats-Unis d'Amérique; et
- Robert J. Saltarelli, né à Washington, Etats-Unis d'Amérique, le 31 juillet 1954, résidant professionnellement au West 8 Tower, Suite 1000, 10205 Westheimer Road, Houston, TX 77042, Etats-Unis d'Amérique.

2) Sont nommés gérants de catégorie B de la Société:

- Richardus Eduardus Johannes Brekelmans, né à Amsterdam (Pays-Bas), le 12 septembre 1960, résidant professionnellement au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; et
- Carsten Michael Söns, né à Düsseldorf (Allemagne), le 16 novembre 1975, résidant professionnellement au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

3) Le siège social de la Société est établi au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande de la personne comparante, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17473. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITON CONFORME.

Référence de publication: 2014007482/549.

(140007983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

**Boluda Finance, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 183.443.

—  
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the seventeenth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

## THERE APPEARED:

Boluda Luxembourg, a public limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 75, parc d'activités, L-8308 Capellen, with a share capital amounting to EUR 31,000 and in course of registration under the Luxembourg, Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register).

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 16<sup>th</sup>, December 2013.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. Such appearing person has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to establish as follows:

**1. Form and name.** There exists a public limited liability company (*société anonyme*) under the name Boluda Finance (the "Company") which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

**2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Capellen, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg only, by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company. Where the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**3. Duration.**

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

3.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death or dissolution of the single shareholder.

**4. Corporate object.**

4.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against risks related to credits, currency exchange and interest rate fluctuations as well as other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

#### **5. Capital.**

5.1. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and partly paid-up.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **6. Shares.**

6.1. The shares are in registered form (actions nominatives) only and may not be converted into bearer form (actions au porteur).

6.2. A shareholders register of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in the shareholders register of the Company.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

**7. Transfer of shares.** Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

#### **8. Shareholders' meetings.**

8.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

8.2. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.3. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of such meeting, on the third Monday of June of each year. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.4. Other meetings of the shareholder(s) of the Company may be held at such place within the Grand Duchy of Luxembourg and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

#### **9. Notice - Quorum - Powers of attorney - Convening notices.**

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. A copy of all convening notices shall be sent to the Pledgee.

9.2. Each share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

9.5. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

9.6. The nationality of the Company may not be changed.

9.7. The commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

9.8. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or cable.

9.9. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other

and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. Any meeting by conference call or similar means of communications equipment shall be initiated from Luxembourg.

9.10. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

9.11. In accordance with article 9 of the law dated 5 August 2005 in financial collateral arrangements, the voting rights attaching to the shares may be exercised by any person (hereafter the "Pledgee") in favour of whom such shares have been pledged subject to and in accordance with the relevant pledge agreement. The Pledgee may, in accordance with the relevant pledge agreement, also exercise all rights of the relevant shareholder in relation to the convening of a meeting of shareholders or the adoption of shareholder resolutions, including, for the avoidance of doubt, the right to request the board of directors to convene a meeting of shareholders and to request items to be added to the agenda, and to propose and adopt resolutions in written form (to the extent permitted by law). Any such agreement between a shareholder and the Pledgee governing the above rights shall be given effect to by the Company. Once the Pledgee has elected to exercise the above rights, any decision will be validly adopted only if adopted in accordance with the above provisions.

## **10. Management**

10.1. The Company shall be managed by a sole director where the Company has only one shareholder and by a board of directors composed of at least three members in any other cases. The sole director or the members of the board of directors need(s) not be shareholders of the Company. Any director shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

10.2. At all times, the sole director or, in the case of plurality of directors, a majority of directors, shall be Luxembourg resident.

Whenever a legal entity is appointed as a director of the Company (the "Legal Entity"), the Legal Entity must designate a permanent representative to perform such director's mandate in its name and on its behalf (the "Representative"). If the Legal Entity has its registered office in Luxembourg, the Representative must be Luxembourg resident. The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability, as if he was performing such director's mandate in his own name, without prejudice to the joint liability of the Legal Entity. The Legal Entity may only revoke the Representative provided that it simultaneously appoints a new Representative.

10.3. The sole director, and in case of plurality of directors, the members of the board of directors shall be elected by the shareholder(s) of the Company at the general meeting. The shareholder(s) of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholder(s) of the Company.

10.4. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholder(s) of the Company.

## **11. Board meetings.**

11.1. In case of plurality of directors, the board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholder(s) of the Company.

11.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors and the Pledgee at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

11.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state, and the Pledgee confirmed in writing, to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or cable, of each member of the board of directors of the Company and the Pledgee. Provided that the Pledgee has been duly informed of such meeting, separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

11.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax or cable, one other director as his or her proxy, provided that a Luxembourg resident director may only appoint one other Luxembourg resident director.

11.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. Any meeting by conference call or similar means of communications equipment shall be initiated from Luxembourg



11.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority (of which the majority shall be Luxembourg residents) of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

**12. Minutes of the board meetings.**

12.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

**13. Decisions of the sole director.** The decisions of the sole director of the Company are drawn in writing and shall provide the Pledgee with a copy thereof for its information only prior to the decisions being taken.

**14. Powers of the sole director or of the board of directors.** The sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law, or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) of the Company fall within the competence of the sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors.

**15. Delegation of powers.** The sole director and in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholder(s) of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company. The board of directors may thus delegate its powers for the conduct of the daily management of the Company, to one or more directors, who will be called managing directors.

**16. Binding signatures.**

16.1. The Company shall be bound towards third parties by the single signature of its sole director or, in case of plurality of directors, by the joint signature of any two directors of the Company in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 15.1 of these Articles.

16.2. Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the sole signature of any managing director of the Company.

**17. Conflict of interests.**

17.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

17.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholder(s) of the Company which shall ratify such transaction.

17.4. In case there is only one shareholder in the Company, article 17.3. does not apply and the transactions that are entered into between the Company and the director having an opposite interest to the one of the Company are simply to be recorded in minutes.

17.5. Article 17.3. and 17.4. do not apply when the relevant transactions/operations are made in the normal course of business of the Company and are entered into on arm's length terms.

**18. Statutory auditor.**

18.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

18.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholder(s) of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholder(s) of the Company with or without cause.

**19. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

**20. Allocation of profits.**

20.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

20.2. The general meeting of shareholder(s) of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

20.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company. The single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

**21. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles. In the event the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholder(s) of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholder(s) of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**22. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

*Transitory provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2014.

The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in the year 2015.

*Subscription and payment*

The shares in the Company have been subscribed as follows:

Boluda Luxembourg, prenamed and represented as mentioned here above, 31,000 shares;

The shares have all been partly paid up at 25% by payment in cash, so that the amount of EUR 7,750 is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

*Resolutions of the sole shareholder*

The appearing party, representing the entire subscribed share capital and being regularly constituted, immediately proceeded to pass the following resolutions:

(i) that the number of directors of the Company be set at one;

(ii) that the number of statutory auditors (commissaires aux comptes) of the Company be set at one;

(iii) that there be appointed as sole director of the Company for a period of six years:

- TITAN, a private limited liability company existing under the laws of Luxembourg with a share capital of EUR 12,500, with registered office at 75, parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duchy of Luxembourg with Mr. Bertrand Party, employee acting as permanent representative;

(iv) that there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a period of six years:

- Client Audit Services, a public limited liability company existing under the laws of Luxembourg with registered office at 75, parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand- Duchy of Luxembourg;

(v) that the address of the registered office of the Company is at 75, parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand- Duchy of Luxembourg

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-septième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Boluda Luxembourg S.A. une société anonyme constituée d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 75, parc d'activités, L-8308 Capellen, ayant un capital social s'élevant à EUR 31.000 et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois.

Ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 décembre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes à des fins d'enregistrement. La personne comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

**1. Forme et dénomination.** Il existe une société anonyme sous le nom de Boluda Finance (la «Société») qui est régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la «Loi») ainsi que par les présents statuts (Les "Statuts").

**2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est sis à Capellen, Grand-Duché du Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune suite à une résolution de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

2.2. Des succursales, des filiales ou d'autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché du Luxembourg uniquement, par résolution de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société. Si l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société considère que des événements politiques ou militaires extraordinaires se sont produits ou qu'ils sont imminents et que ceux-ci seraient de nature à perturber le cours normal des activités de la Société au sein même de son siège social, ou de nature à rendre la communication entre ledit bureau et les personnes situées à l'étranger plus difficile, le siège social pourra être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. De telles mesures temporaires n'auront aucun impact sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert provisoire du siège social, demeurera une société de droit luxembourgeois.

**3. Durée.**

3.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

3.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des Statuts.

3.3. La Société ne sera pas dissoute en cas de décès ou de dissolution de l'actionnaire unique.

**4. Objet social.**

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits ainsi qu'aux fluctuations de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**5. Capital social.**

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000) représenté par trente-et-un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et partiellement libérées.

5.2. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires adoptée comme en matière de modification des Statuts.

#### **6. Actions.**

6.1. Les actions sont nominatives uniquement et ne peuvent être converties sous la forme d'actions au porteur.

6.2. Un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société, où il pourra être examiné par chaque actionnaire. Le registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou domicile élu, le nombre d'actions détenues par lui, les paiements effectués pour chaque action et tous transferts d'actions et les dates respectives de ces transferts. La propriété des actions nominatives sera établie par l'inscription au registre des actionnaires de la Société.

6.3. La Société peut acquérir ses propres actions conformément aux limites prévues par la Loi.

**7. Cession des actions.** La cession d'actions s'effectue par une déclaration écrite de cession inscrite au registre des actionnaires de la Société et est signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne les représentant au moyen de procurations valables. La Société peut accepter comme preuve de la cession tout document qu'elle jugera approprié.

#### **8. Assemblées des actionnaires.**

8.1. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou prises par écrit.

8.2. En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.3. L'assemblée générale annuelle de(s) l'actionnaire(s) de la Société se réunit, conformément à la Loi, à l'adresse du siège social de la Société à Luxembourg ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que cela peut être spécifié dans la convocation de l'assemblée, le troisième lundi de juin de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

8.4. Les autres assemblées de(s) l'actionnaire(s) de la Société sont tenues aux lieux et places à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

#### **9. Convocation - Quorum - Procurations - Avis de convocation.**

9.1. Les conditions posées par la loi en matière de délai de convocation et de quorum régiront les convocations et la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des Statuts. Une copie de toutes ces convocations doit être envoyée au Créancier.

9.2. Chaque action donne droit à une voix.

9.3. A moins que la Loi ou les Statuts n'en disposent autrement, les résolutions des assemblées des actionnaires de la Société dûment convoquées seront valablement prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et participant au vote.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour la modification des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les propositions de modification des Statuts.

9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée est convoquée, de la manière prévue par les Statuts, par des avis publiés deux fois dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée. L'avis de convocation reprend l'ordre du jour et indique la date et l'issue de l'assemblée précédente. La seconde assemblée pourra valablement délibérer quelle que soit la proportion du capital représenté. Au cours de chaque assemblée, les résolutions ne peuvent être prises que par une majorité représentant les deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

9.6. La nationalité de la Société ne peut pas être modifiée.

9.7. L'engagement de ses actionnaires peut être augmenté uniquement avec l'accord unanime des actionnaires et obligataires de la Société.

9.8. Tout actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, que ce soit par remise d'une procuration originale ou par télécopie ou câble.

9.9. Tout actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer valablement. Une telle participation sera assimilée à une présence physique. Toute assemblée tenue par conférence téléphonique ou moyens de communications similaires sera initiée depuis le Luxembourg.

9.10. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée de actionnaires de la Société et considèrent avoir été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis de convocation.

9.11. Conformément à l'article 9 de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, les droits de vote attachés aux actions peuvent être exercés par toute personne (ci-après le «Créancier») en faveur de qui de telles actions ont été nanties faisant l'objet de et conformément au contrat de gage concerné. Le Créancier peut également, conformément au contrat de gage concerné, exercer tous les droits de l'actionnaire concerné par rapport à la convocation d'une assemblée des actionnaires ou l'adoption de résolutions d'actionnaire, en ce compris, afin d'éviter toute ambiguïté, le droit de demander au conseil d'administration de convoquer une assemblée des actionnaires et de demander à ce que des sujets soient ajoutés à l'ordre du jour, et de proposer et adopter des résolutions par écrit (dans la mesure prévue par la loi). Tout contrat de ce type entre un actionnaire et le Créancier régissant les droits ci-dessus sera appliqué par la Société. Une fois que le Créancier a choisi d'exercer les droits ci-dessus, toute décision sera valablement adoptée uniquement si cela a été adopté conformément aux dispositions ci-dessus.

#### **10. Administration.**

10.1. La Société peut être administrée par un administrateur unique quand la Société n'a qu'un seul actionnaire et doit être administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres dans tous les autres cas. L'administrateur unique ou les membres du conseil d'administration n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront nommés pour un mandat de six ans maximum et seront rééligibles.

10.2. A tout moment, l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, la majorité des administrateurs, devra résider au Luxembourg.

Chaque fois qu'une personne morale est nommée aux fonctions d'administrateur de la Société (la «Personne Morale»), la Personne Morale est tenue de nommer un représentant permanent en vue d'exercer son mandat d'administrateur en son nom et pour son propre compte (le «Représentant»). Si la Personne Morale a son siège social au Luxembourg, le Représentant doit être résident luxembourgeois. Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité que s'il exerçait le mandat d'administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la Personne Morale qu'il représente. La Personne Morale ne peut révoquer son Représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

10.3. L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, les membres du conseil d'administration sera/seront nommé(s) par l'(les) actionnaire(s) de la Société à l'assemblée générale. L'(les) actionnaire(s) de la Société détermine(nt) également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué ou remplacé avec ou sans motif valable, à tout moment, par une résolution adoptée par l'assemblée générale de(s) l'actionnaire(s) de la Société.

10.4. En cas de vacance d'un poste d'administrateur suite au décès, à la démission ou autrement de celui-ci, les administrateurs restants peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

#### **11. Réunions du conseil d'administration.**

11.1. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société nomme parmi ses membres un président et peut nommer un secrétaire, administrateur ou non, responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

11.2. Le conseil d'administration de la Société est convoqué par le président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans la lettre de convocation, qui sera à Luxembourg.

11.3. La lettre de convocation pour toute réunion du conseil d'administration de la Société est donnée à l'ensemble des administrateurs et au Créancier au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances est spécifiée brièvement dans la lettre de convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

11.4. Une lettre de convocation n'est pas requise si tous les membres du conseil d'administration de la Société sont présents ou représentés au cours de la réunion et s'ils déclarent, et si le Créancier l'a confirmé par écrit, avoir été valablement informés et avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Avec l'accord de chacun des membres du conseil d'administration de la Société et du Créancier, il peut être renoncé à la procédure de convocation par écrit soit en original, soit par télécopie ou câble. Pour autant que le Créancier ait été dûment informé de l'assemblée, une convocation écrite séparée ne sera pas requise pour les assemblées tenues aux dates et lieux approuvés dans une résolution du conseil d'administration de la Société précédemment adoptée.

11.5. Tout membre du conseil d'administration de la Société peut assister à une réunion du conseil d'administration de la Société en nommant par écrit soit en original, soit par télécopie ou câble, un autre administrateur comme son mandataire, à condition qu'un administrateur résidant à Luxembourg nomme uniquement un autre administrateur résidant à Luxembourg.

11.6. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique. Toute assemblée tenue par conférence téléphonique ou un moyen de communication similaire devra être initiée depuis Luxembourg.

11.7. Le conseil d'administration de la Société ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société (dont la majorité devront être résidents luxembourgeois) est présente ou représentée à une assemblée du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas d'égalité des votes, le président de l'assemblée aura la voix prépondérante.

## **12. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.**

12.1. Les procès-verbaux de chaque réunion du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société présidant la réunion ou par deux administrateurs de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (le cas échéant) ou par un administrateur de la Société.

**13. Décisions de l'administrateur unique.** Les décisions de l'administrateur unique de la Société sont prises par écrit et devra remettre au Créancier une copie pour son information seulement avant la prise des décisions.

**14. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.** L'administrateur unique et, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges afin d'accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique et, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

**15. Délégation de pouvoirs.** L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société. Le conseil d'administration peut ainsi déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

## **16. Représentation.**

16.1 La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, dans tous les actes par la signature individuelle de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société dans tous les cas, ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été délégué conformément à l'article 15.1 des présents Statuts.

16.2 Dans le cadre de la gestion journalière, la Société est valablement engagée envers les tiers par la signature individuelle d'un administrateur-délégué de la Société.

## **17. Conflit d'intérêts.**

17.1 Aucun contrat ou aucune transaction entre la Société et une autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou dirigeants de la Société y a un intérêt ou est un administrateur, un dirigeant ou un employé de telle autre société ou entreprise.

17.2 Tout administrateur ou dirigeant de la Société remplissant les fonctions d'administrateur ou étant employé dans une société ou entreprise avec laquelle la Société doit conclure un contrat ou entrer en relation d'affaires, sera pris en compte, prendra part au vote et agira par rapport à toutes questions relatives à tel contrat ou telle transaction, indépendamment de son appartenance à telle autre société ou entreprise.

17.3 Au cas où un administrateur de la Société a un intérêt personnel dans, ou contraire à toute transaction de la Société, celui-ci en informera le conseil d'administration de la Société et ne sera pas pris en compte ni ne votera eu égard à cette transaction. Cette transaction et l'intérêt d'un administrateur relatif à cette transaction seront reportés à la prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires qui ratifiera ladite transaction.

17.4 Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, l'article 17.3. n'est pas applicable et il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

17.5 L'article 17.3. and 17.4. ne sont pas applicables lorsque des décisions du conseil d'administration ou de l'administrateur concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

## **18. Commissaire.**

18.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaire(s). Le(s) commissaire(s) est/sont nommé(s) pour un terme n'excédant pas six ans et sera/seront rééligible(s).

18.2 Le(s) commissaire(s) sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) commissaire(s) en fonction peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

**19. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

## 20. Affectation des bénéfices.

20.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 5 des Statuts.

20.2 L'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel qui sera distribué et elle peut décider seule de payer des dividendes de temps à autre, si elle juge que cela convient au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

20.3 Les dividendes sont payés en euros ou dans toute autre devise déterminée par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société et sont payés aux lieux et dates déterminés par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société. L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

**21. Dissolution et liquidation.** La Société peut être en tout temps dissoute par une décision de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personne physique ou morale) nommé(s) par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui aura décidé de dissoudre la Société. Cette assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société déterminera aussi les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**22. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront déterminées conformément à la Loi.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société sera tenue dans l'année 2015.

### *Souscription - Paiement*

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

Boluda Luxembourg, précitée et représentée tel que mentionné ci-dessus, 31.000 actions;

Les actions ont été partiellement libérées à hauteur de 25% par un apport en numéraire, de telle sorte que le montant d'EUR 7.750 est désormais à la libre disposition de la Société, la preuve en ayant été donnée par le notaire instrumentant.

### *Evaluation*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

### *Résolutions de l'actionnaire unique*

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social souscrit et étant régulièrement constituée, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

(i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à un;

(ii) le nombre des commissaires aux comptes de la Société est fixé à un;

(iii) est nommé administrateur unique de la Société pour une période de six ans:

- TITAN, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant un capital social de EUR 12.500, ayant son siège social à 75, parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, avec M. Bertrand Party, employé, agissant comme représentant permanent;

(iv) est nommée commissaire aux comptes de la Société pour une période de six ans:

- Client Audit Services, une société anonyme existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 75, parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg;

(v) le siège social de la Société est fixé à 75, parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de constitution est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de ladite partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qui figure en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60162. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014008136/561.

(140009535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

**Atelier du savoir-faire, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 166.687.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le trente et un décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Flora GIBERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, "le mandataire",

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Didier COUSSIN, demeurant au 84 Chemin des Gonnets, F-84190 Beaumes de Venise (France) "le mandant,"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. - Que la société à responsabilité limitée "ATELIER DU SAVOIR - FAIRE", ayant son siège social au 38 avenue X septembre, L-2550 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 166687, a été constituée suivant acte reçu le 19 janvier 2012, publié au Mémorial C numéro 706 du 16 mars 2012.

II. - Que le capital social de la société à responsabilité limitée "ATELIER DU SAVOIR - FAIRE", prédésignée, s'élève actuellement à 12.500 (douze mille cinq cent) euro, représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de 100 (cent) euro.

III. - Que son mandant est propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

IV. - Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "ATELIER DU SAVOIR - FAIRE"

V. - Que son mandant approuve les comptes sociaux présentés à la date de dissolution de la société ainsi que le rapport de la Gérance.

VI. - Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été comptabilisées ou provisionnées pour les dettes estimées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VII. - Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des parts sociales et des parts sociales de la société dissoute.

VIII. - Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

IX. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F.GIBERT, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 2 janvier 2014. Relation: LAC/2014/64. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2014009749/46.

(140010422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.